

minez pas votre autorité en détruisant celle de la maîtresse. N'oubliez pas ceci: la maîtresse a toujours raison, même si elle se trompe. Vous aussi, vous représentez Dieu. Ne croyez pas trop que votre enfant est un talent supérieur et qu'il a toutes les qualités. Ne jugez jamais sur les dires des enfants avant de les avoir contrôlés. Réfléchissez un peu au travail pénible à certains jours d'élever six, huit ou dix enfants et vous apprécierez mieux la patience de la maîtresse qui a dix, vingt, trente enfants. Ce travail d'éducation et d'instruction très difficile, vous l'avez confié à une jeune fille en qui vous avez confiance, mais votre devoir vis-à-vis vos enfants reste toujours vôtre. Aidez la maîtresse non seulement par le soutien de votre autorité, mais aussi par vos prières.

Le 1er septembre 1937, c'est le retour en classe. Dimanche, M. le curé Garon a fait ses recommandations:

- Envoyez vos enfants. Laissez les institutrices libres, soutenez-les. Que les petites filles soient décentement vêtues!

Le 30 août 1942, en annonçant l'ouverture des classes pour mardi, 1er septembre, M. le curé Garon conseille aux parents d'y envoyer leurs enfants à six ans, les faire étudier et aider les institutrices.

École numéro 4, au bord de l'eau Est

Le 4 août 1846, les commissaires projettent de démolir l'école #4 et d'en rebâtir une nouvelle plus au centre de l'arrondissement. Toutefois, quatre ans plus tard, la Corporation demandera au Surintendant de l'Instruction publique pour l'Éducation du Bas-Canada la somme de vingt livres (£ 20) pour réparer cette même école que l'on n'a pas encore démolie.

En 1852, l'école pourra être réédifiée après consultation auprès des contribuables. L'espace en front est de trois milles et demi, ayant perdu un mille au profit de Notre-Dame du Portage, l'école se trouve à vingt-deux arpents de la limite sud-ouest de l'arrondissement. En 1853, P. Pinet vend un terrain et une maison pour l'éducation.

En 1926, on répare l'école #4, on fait le solage et le perron en béton. Un poêle est acheté d'Émile Lapointe de Saint-Alexandre au montant de \$5 pour cette école. L'année suivante, des bancs sont réparés. En 1931, le toit et les dépendances de l'école sont à réparer. L'année suivante, le plancher est refait. Malgré l'exigence du règlement numéro 67 selon lequel les murs et plafonds des classes doivent être lavés une fois par année, le grand ménage n'a pas été fait dans l'école.

En 1934, un poêle est acheté pour l'école #4 (\$25,64). L'année suivante, le plafond est repeint.

Le 3 mai 1943, une permission a été accordée à Lauréat Lavoie, ingénieur-forestier, de faire une plantation d'arbres sur le terrain de l'école

#4, au coin de la Route montant vers Saint-Alexandre. La même année, l'école acquiert un nouveau poêle, acheté de Ludger Dumont au montant de \$46,50.

En 1948, l'école n'est pas encore pourvue d'eau potable (eau de la rivière), on devra y creuser un puits. Deux ans plus tard, elle jouit enfin de l'électricité et d'une toilette hydroseptique.

En 1954, on installe une bibliothèque.

En 1964, la Commission scolaire vend l'école #4 pour la somme de \$325.

École numéro 5, au Mississippi

En 1851, le site de l'école de l'arrondissement # 5 ne convient plus. En assemblée dans la salle publique, le 25 septembre, les commissaires d'écoles décident de tenir l'école dans une maison de cet arrondissement en attendant que le Surintendant permette d'en loger une nouvelle. Pourtant, à l'automne 1849, l'école était déjà déplacée.

En 1852, cette école est démolie et reconstruite sur un lot reçu en échange de celui sur lequel elle existait. Une nouvelle école est logée dans la talle de bois au sud du chemin Mississippi (lot 300) sur un terrain probablement donné ou vendu par Pierre Michaud, puisque ses terres avoisinent de trois côtés ce terrain où est bâtie l'école. Elle sert alors aux enfants de Saint-André et à ceux de la future paroisse de Saint-Germain.

Après la fondation de Saint-Germain, en 1895, on déménage l'école sur une partie du lot 320, terrain donné par Joachim Ouellet (anciennement, celle de Ferdinand Ouellet, son frère), au sud du chemin. En 1896, les commissaires sont autorisés à vendre l'emplacement d'une maison d'école située dans l'arrondissement #5, lequel est vacant depuis le transfert de la maison d'école à un autre endroit.

En 1926, M. Arthur Dumais, commissaire, a fait refaire le plancher de bois franc dans la salle de classe pour la somme de \$50.73. En 1931, le plancher du hangar de l'école #5 est à réparer. L'année suivante, malgré l'exigence du règlement numéro 67 selon lequel les murs et plafonds des classes doivent être lavés une fois par année, le grand ménage n'a pas été fait dans l'école. En 1933, le perron de l'école est brisé. En 1935, un poêle est acheté pour l'école #5 (\$27,74), cette école étant bien froide en hiver.

Malgré l'absence de quelques-uns de ses élèves, l'institutrice, Marie-Ange Dumont, obtient encore en 1936 une note parfaite lors de la visite de M. l'inspecteur. "Le français est enseigné avec succès, le dessin avec méthode et les objets dessinés sont tous très bien coloriés", note le distingué visiteur. Le 3 mai 1937, M. l'inspecteur J.-A. Duval visite l'école du Mississippi et, pour la troisième année consécutive, accorde une note

parfaite à l'institutrice qui, malgré son bien faible salaire de \$150. par année, se dévoue sans compter les efforts...

Lundi, 20 juin, en ce dernier jour de l'année scolaire 1937-1938, M. le curé visite l'école du Mississipi. Il félicite la jeune institutrice, Thérèse Dumont, à propos des bons commentaires notés par M. l'inspecteur lors de son examen du 6 mai: "... prières et catéchisme très bien sus, arithmétique bien réussie, très bonne discipline!"

Encore cette année (1939), le rapport de M. l'inspecteur J.-A. Duval a été fort éloquent pour la jeune institutrice Thérèse Dumont: "... catéchisme bien su, très bonnes notes en lecture, en français et la tenue des cahiers de devoirs journaliers est excellente. Durant les mois d'hiver, l'assiduité est faible à cause d'une malheureuse épidémie de rougeole.". Thérèse Dumont est la seule institutrice de la paroisse à avoir obtenu une note parfaite: 10/10, lui méritant d'être réengagée sans problème.

En 1944, selon l'inspecteur Duval : "L'école #5 ressemble à une vieille maison abandonnée." Pendant l'été, elle est restaurée au complet. En 1950, la toiture est couverte en tôle ondulée ou en aluminium et la cheminée est réparée. En 1951, l'école est encore dépourvue de l'électricité et d'une toilette hydroseptique. En 1954, on installe une bibliothèque. En 1957, l'école #5 est réparée. Le 10 avril 1958, la Commission scolaire de Saint-André paie la somme de \$40. à Wilfrid Bouchard pour l'achat d'un terrain agrandissant de dix pieds (3 m) sud-nord à l'est et de vingt pieds (6,1 m) est-ouest, au sud. Ainsi, la vieille école du rang Mississipi sera reculée à cent vingt-cinq pieds (38,1 m) du chemin actuel, on la lambrisse de bardeaux d'amiante et on y installe un système de chauffage à l'huile.

En 1964, la Commission scolaire vend l'école #5 pour la somme de \$500.

Nouvelles écoles numéro 7, deuxième rang Est et numéro 8, troisième rang

En 1915, les écoles # 7, sise au deuxième rang est, et 8, sise au troisième rang, sont reconstruites selon le même devis, en bois et lambrissées en bardeaux. Chacune d'elles peut accueillir trente élèves. Les murs intérieurs sont peints en vert pâle, les plinthes, en vert foncé, le plancher, en jaune et le plafond, en blanc. L'eau potable destinée à l'usage de l'école est prise chez le voisin. Un espace est réservé au logement de l'institutrice. Un hangar à bois est adossé à la maison d'école.

Les cabinets d'aisance, à vingt-deux pieds de l'école, comprennent deux sièges et deux urinoirs. À cette époque, le système de latrines est bien peu hygiénique. En septembre, après les grandes chaleurs de l'été, l'odeur y est nauséabonde et les grosses mouches y font la fête. Sous la toilette, la boîte recueillant urine et excréments ne se vide qu'à l'automne avec les

chevaux. Une chaîne crochétée à l'anneau de la boîte permet de la sortir afin d'aller en vider le contenu dans un champ.

En 1926, l'école du troisième rang est fermée, pas assez d'enfants pourraient la fréquenter. Vingt ans plus tard, elle présente le triste aspect de maison abandonnée. Il semble qu'aucune amélioration n'a été apportée à l'apparence de l'école # 8 puisqu'en 1948, l'inspecteur dit qu'elle semble fort négligée.

En 1932, malgré l'exigence du règlement numéro 67 selon lequel les murs et plafonds des classes doivent être lavés une fois par année, le grand ménage n'a pas été fait dans l'école. En 1951, l'école #8 est encore dépourvue de l'électricité et d'une toilette hydroseptique. En 1954, on y installe une bibliothèque.

En 1956, l'école #8 (troisième rang) est reconstruite. Elle sera pourvue d'une classe pour vingt à trente enfants et un logement pour l'institutrice avec toilette à l'eau courante, chauffage à l'huile et électricité et érigée sur le terrain de l'ancienne école agrandi par un achat de Gérard Raymond. Des pupitres et des chaises neufs sont achetés. L'année suivante, la vieille école #8 est mise en vente, annoncée au poste radiophonique CHGB de Sainte-Anne avant ou après le programme de "Séraphin".

En 1927, on achète deux bancs avec pupitre pour l'école #7. Vingt ans plus tard, elle présente le triste aspect de maison abandonnée. En 1950, le lambris de l'école #7 est noirci par le temps. L'année suivante, elle est restaurée complètement, l'électricité et une toilette sont posées. En 1953, on y installe une bibliothèque. En 1958, l'école jouit d'un chauffage à l'huile.

En 1964, la Commission scolaire vend ses écoles # 7 pour la somme de \$700 et # 8: \$1600.

École numéro 1, devient numéro 2, en juillet 1941, au bord de l'eau Ouest

En 1926, dans l'école #1, le plancher est fait en bois. En 1932, malgré l'exigence du règlement numéro 67 selon lequel les murs et plafonds des classes doivent être lavés une fois par année, le grand ménage n'a pas été fait dans l'école.

En 1933, le perron est brisé et il faut poser des stores aux fenêtres. Cette dernière suggestion de l'inspecteur n'est pas accueillie favorablement par les résidents de cet arrondissement puisque ce sont des papiers gris que l'on fixe aux fenêtres pour préserver les enfants du soleil. L'année suivante, le distingué visiteur souligne que les papiers gris fixés aux fenêtres de l'école #1 ne paraissent pas bien du dehors et devraient être changés pour des stores.

Il semble que vers 1940, l'école #2 est petite, négligée et très froide. Selon l'inspecteur Duval, en 1944: "L'école #2 ressemble à une vieille maison abandonnée." Pendant l'été, elle est complètement restaurée.

En 1954, dans l'école #2, on installe une bibliothèque. Quatre ans plus tard, on assiste à la fermeture de cette école, les élèves sont alors transportés au village.

École numéro 3, au bord de l'eau Est

En 1926, un poêle est acheté pour un montant de \$8 de Didier Nickner pour l'école #3, malheureusement, l'appareil ne satisfaisant pas, l'ancien propriétaire le reprend. Horace Deschênes en vend un pour la somme de \$4. Le vieux poêle est vendu \$1.50 à Ludger Ouellet.

Juliette Landry, institutrice à cette école, reçoit un octroi spécial de \$48., s'étant dévouée en 1925-26 pour avoir assez d'élèves dans les cours 5 et 6.

À l'été 1927, on nettoie les "closets" et on répare la cheminée. Dix ans plus tard, l'école est réparée. En 1948, l'inspecteur souligne apparence fort négligée de cette école. En 1954, on installe une bibliothèque.

En 1956, l'école est reconstruite. Elle sera pourvue d'une classe pour vingt à trente enfants et un logement pour l'institutrice avec toilette à l'eau courante, chauffage à l'huile et électricité et érigée sur le terrain de l'ancienne école agrandi par un achat d'Omer Ouellet. Des pupitres et des chaises neufs sont achetés. L'année suivante, la vieille école #3 est mise en vente, annoncée au poste radiophonique CHGB de Sainte-Anne avant ou après le programme de "Séraphin".

En 1958, l'école est pourvue de l'électricité et du chauffage à l'huile.

En 1964, la Commission scolaire vend l'école # 3 pour la somme de \$2000.

École numéro 6, au deuxième rang Ouest

En 1932, malgré l'exigence du règlement numéro 67 selon lequel les murs et plafonds des classes doivent être lavés une fois par année, le grand ménage n'a pas été fait dans l'école.

En 1933, les toits de l'école #6 et du hangar sont percés. En 1935, le plancher est refait. Selon l'inspecteur Duval, en 1944 : "L'école #6 est fort négligée..." En 1954, on installe une bibliothèque.

En 1957, l'école est réparée. En 1958, le hangar et les toilettes extérieures de l'école #6 sont vendues; l'école dont on recouvre les murs extérieurs en amiante blanche est reculée en raison de l'élargissement du deuxième rang. L'école est pourvue de l'électricité et d'un chauffage à l'huile.

En 1964, la Commission scolaire vend l'école # 6 pour la somme de \$500.

L'école du village, érigée en 1937

Dimanche, 10 mai 1935, les commissaires vont chez Pierre Gagnon, député. Le but de l'entrevue est de savoir quelle aide peut être obtenue pour la construction d'une maison d'école dans l'arrondissement #2 du village. Ils visitent les écoles de Saint-Pascal, Kamouraska et Sainte-Hélène. De plus, on songe à retirer les classes du Couvent. Thomas Ouellet de Saint-Joseph dessine le plan de la future école. Afin de faire augmenter l'octroi de \$2000, Georges Laforest, Avila Gagnon et Gérard Michaud demandent une entrevue par l'entremise du député René Chaloult avec le secrétaire de la province. Les dépenses totales de ce voyage à Québec s'élèvent à \$24,30!

Le 7 février 1937, Noël Sirois, commissaire, Octave Saint-Pierre et Gérard Michaud, contribuables de l'arrondissement #2 sont nommés pour agir au nom des commissaires dans la construction d'une maison d'école.

Le 11 avril 1937, les marguilliers décident de vendre à la Commission scolaire pour la somme de \$200 une partie de son terrain de cent pieds de front face au presbytère, terrain acheté de M. Fleury. On projette la construction d'une école sur une partie de ce terrain que MM. les commissaires voudraient avoir gratuitement. Deux jours plus tard, le curé Garon écrit à Monseigneur: " La Commission scolaire n'a pas d'autre terrain dans le village que l'emplacement de l'école actuelle, souvent inondé, beaucoup trop étroit pour bâtir une nouvelle école dont la porte serait à quelques pieds de la rue principale et située au pied d'un rocher, impossible d'y avoir une cour pour les enfants."

Au printemps, cette école est érigée au village sur le terrain acheté de la Fabrique du côté nord du chemin entre Alfred Dubé et Isidore Lapointe. Théophile Morin de Saint-Pascal y installe l'électricité. La vieille maison servant jusque-là d'école, sise de nos jours au 130, rue Principale, sera vendue à Charles Nadeau. Un emprunt de \$5500 est fait pour sept ans à 4%. Les assemblées des commissaires se tiendront dorénavant dans la salle publique! À sa visite, M. l'inspecteur J.-A. Duval félicite les commissaires pour la construction de cette superbe école très moderne qui fait honneur à la paroisse.

Afin d'aider à assumer les coûts de la nouvelle école bientôt munie d'un escalier de sauvetage, une collecte auprès des contribuables rapporte \$941.41. Deux octrois additionnels de \$1000 chacun viendront aussi diminuer la dette. Pendant quelques années, des permis de coupe de bois sur la réserve de Parke sont même consentis pour chauffer l'école du village. Les élèves demeurant à l'extérieur du village qui désirent fréquenter cette école devront déboursier \$2 par mois afin d'aider à payer

les dépenses de la construction. Les enfants de moins de six ans ne seront plus admis dans la classe des jeunes au village. Un montant de \$10 par année est offert à la succession C.A.R. Desjardins pour le service d'eau à l'école du village.

Le 25 juillet, on quête pendant la messe pour acquérir une statue de la Sainte-Vierge qui sera placée dans la niche devant la nouvelle école du village afin qu'elle veille sur la paroisse. Dimanche, le 10 octobre 1937, après la messe, M. le curé bénit une statue de la sainte Vierge, destinée à être placée dans la niche de la nouvelle école. Puis, il prononce un sermon de circonstance en développant la pensée: «Montre-Toi, Mère! Montrons-nous dignes, enfants de Marie et soyons assurés qu'elle nous protégera.»

À compter de juillet 1941, l'arrondissement du village porte le #1 au lieu de #2 et l'arrondissement du haut de la paroisse au bord de l'eau, porte le #2.

En 1951, une bibliothèque scolaire est enfin installée à l'école du village pour les élèves de première à neuvième année. Le Département de l'Instruction publique enverra trente volumes par année pendant dix ans.

En 1954, les contribuables de l'école #1 demandent que les élèves de 3^e année soient confiés à Géraldine Michaud et ceux de 5^e année à Ghislaine Thiboutot. L'année suivante, les commissaires souhaitent acheter de la Fabrique le morceau de terrain situé en arrière de l'école du côté ouest, borné au nord à la digue (aboiteau), à l'ouest à Herménégilde Bélanger, au sud à Émile Dionne, afin d'y aménager un terrain de jeux pour les enfants.

En 1956, les commissaires s'interrogent à savoir s'il y a possibilité que deux frères puissent enseigner à l'école du village en septembre. Ce projet ne se concrétisera guère. En 1957, l'école #1 est réparée.

En 1958, l'école du village abritant quatre classes est maintenant chauffée à l'huile et le lambris extérieur est refait en bardeaux d'amiante. On pose des tableaux "verts" et un escalier de sauvetage en fer est ajouté à la bâtisse. Léo Gendron exécute ces travaux de réparations pour un montant de \$10 335. L'école jouit maintenant d'un chauffage à l'huile; J.-Albert Boucher est engagé comme surveillant des fournaises. Dix ans plus tard, l'école ferme ses portes. Les étudiants de 8^e et 9^e années sont désormais transportés en autobus scolaire.

En 1972, les deux Corporations municipales de Saint-André et d'Andréville projettent d'acheter conjointement pour un montant de \$1 cette vieille école du village construite en 1937.

Des religieuses visiteuses

En avril 1922, les religieuses de l'Immaculée Conception, responsables de la Sainte-Enfance, visitent les écoles. Elles invitent les enfants à penser

aux "petits Chinois" qui eux ne sont pas gâtés du tout ni à Noël, ni à Pâques, ni aux autres jours de l'année.

Pendant une trentaine d'années, au printemps ou à l'automne, les religieuses font leur visite annuelle dans les écoles pour parler de la Sainte-Enfance et recueillir les aumônes.

Quelques rapports des inspecteurs d'écoles

Deux fois l'an, à l'automne et au printemps, l'inspecteur d'écoles visite les écoles de sa région et évalue le travail et les progrès réalisés par les élèves. Outre les directives pédagogiques, il donne aussi divers conseils relatifs à l'entretien des écoles et des dépendances scolaires.

Le 16 décembre 1925, le rapport de l'inspecteur Georges Jobin conclut: "Les débuts de l'année des écoles de Saint-André sont très bien sur l'enseignement des matières du cours d'études, sur l'emploi des livres de classe autorisés, sur l'usage des tableaux de l'emploi du temps, sur le classement des élèves. Félicitations pour la restauration de l'extérieur des écoles."

En avril 1927, M. l'inspecteur visite les écoles. Dans son rapport aux commissaires, il attribue la note "T. B." (très bien) à toutes les institutrices de la paroisse sauf à l'une d'entre elles. Il conseille: "Réengager toutes vos institutrices, les écoles sont bien tenues. Les fosses des lieux d'aisance des écoles #1 et #6 n'ont pas été vidées, ni désinfectées. Ce système de latrines est déjà si peu hygiénique, n'en négligez pas la propreté et le bon état".

En 1929, il suggère: "Il faudrait engager un instituteur pour prendre la direction des garçons de dix à dix-huit ans qui fréquentent l'école du village. Il faut un bras viril pour former un homme. Le gouvernement donne une aide substantielle aux municipalités qui engagent un professeur. Il faudra songer à construire une école de garçon dans le village...".

En 1931, l'inspecteur insiste pour que chaque école ait son boulier-compteur. Il donne aussi divers conseils: "Ce serait une belle innovation de mettre des croix qui longent les routes sur les terrains scolaires. Des arbres forestiers plantés au printemps donneraient à ces endroits un joli cachet. Placer sur chaque école, le numéro qu'elle porte, ce serait très utile pour les visiteurs". Saint-André est la seule paroisse du district de l'inspecteur J.- Amédée Duval où les garçons du village n'ont pas l'avantage de suivre le cours supérieur.

En 1932, le rapport de l'inspecteur révèle que Fernande Beaulieu et Eugénie Michaud préparent leur classe avec un soin digne de mention. Hélène Morin enseigne depuis vingt ans à l'école #6, son dévouement et son

application apportés à remplir fidèlement ses modestes fonctions d'institutrice lui ont mérité des éloges.

À sa visite, en 1937, M. l'inspecteur J.-A. Duval conseille de faire une place plus importante à l'enseignement de l'agriculture. Selon le désir du Comité catholique, le chant devrait avoir aussi une place d'honneur au programme de chaque classe.

En 1937, dans toutes les classes, règne une très bonne discipline. Les prières et le catéchisme sont sus. La lecture est bonne mais pas assez expressive! Avila Gagnon, secrétaire-trésorier de la Commission scolaire depuis de nombreuses années reçoit de l'inspecteur des félicitations pour son exactitude et le grand soin apporté à remplir divers devoirs relatifs à ses fonctions.

En 1939, les commissaires reçoivent de l'inspecteur un avertissement sévère: ne pas céder aux pressions d'engager une institutrice à la place du professeur. C'est un vœu ardent de l'épiscopat de la province que les écoles de garçons soient, dans les villages, confiées à des maîtres religieux ou laïcs. Il souhaite aussi que les écoles soient réparées sinon notre municipalité se classera bientôt la dernière du district pour l'entretien des écoles.

Le 2 mars 1940, l'inspecteur Duval souligne dans son rapport: "Les bibliothèques de toutes les classes réunies comptent près de deux cent soixante-dix-huit volumes... La fréquentation scolaire à l'automne 1931: cent soixante-douze enfants, en 1940: cent soixante-deux enfants..." "Les bibliothèques scolaires comptent deux cent cinquante-cinq volumes presque tous fort intéressants pour les jeunes écoliers." note M. l'inspecteur en 1941.

En 1942, l'inspecteur des écoles, J.-Amédée Duval suggère aux commissaires d'acheter pour toutes les écoles, l'Évangile: "Faites ça et vous vivrez".

"Bien faire ce qu'on doit faire est un grand principe en éducation, aux institutrices de l'inculquer...", souligne Duval.

En 1945, l'inspecteur demande de réparer les écoles #4, 6 et 8 et d'installer une toilette hydro-septique à l'école #5. L'année suivante, il demande de développer l'attention, premier facteur de progrès. En 1947, l'inspecteur souligne que les titulaires ne font pas assez usage des faits de l'Histoire Sainte et de l'Évangile ainsi que le veut le nouveau programme de religion.

De septembre 1949 à mars 1950, les soixante-sept élèves de l'école #1 s'absentent mille soixante-treize jours soit la forte moyenne de seize jours par élève. L'inspecteur conseille aux parents de faire immuniser leurs enfants contre les maladies contagieuses.

"Les institutrices, en grand nombre, quittent notre région pour aller enseigner dans des municipalités où elles reçoivent des traitements

beaucoup plus élevés que ceux payés dans notre milieu. Si vous tenez à avoir à votre emploi un personnel dévoué et expérimenté, augmentez les traitements", note M. l'inspecteur J.-A. Duval en 1952 dans son rapport à l'intention des commissaires d'écoles.

En 1951, il suggère de réciter une dizaine de chapelet par jour dans les écoles. Des sept écoles qui ne sont pas encore pourvues d'électricité dans le district de l'inspecteur J.-Amédée Duval en 1955, cinq sont situées à Saint-André. La même année, le nouvel inspecteur Labrecque aime les classes bourdonnantes de vie, débordantes d'action où l'on retrouve le sourire et la joie de vivre. Il croit que les filles de 1^{ère} année à 7^e année devraient aller au Couvent et les garçons, à l'école des garçons.

En 1962, le dernier inspecteur à visiter les écoles de Saint-André est Ernest Boucher de Rivière-du-Loup.

Quelques-uns de nos étudiants à l'extérieur

En 1851, Augustin Michaud est étudiant en droit. Augustin Bernier, Elzéar et Joseph Michaud, Adrien Sirois, Joseph Fraser et Didier Ouellet sont séminaristes.

En 1871, on compte aussi dix-sept étudiants nés à Saint-André et qui poursuivent leurs études à l'extérieur. Ce sont: Emilien Sirois, Alfred Paradis, Émilie Michaud, Achille Michaud, Michel Canac-Marquis, Jules Paradis, Hyppolite Sirois, Sophie Ouellet, Henriette Dumont, Sifroy Dumont, Elise Sirois, Alphonse Marquis, Onésiphore Lévesque, Joséphine Garneau, Ferdinand Garneau, Arthur Marchand, Louise Bérubé.

Dix ans plus tard, neuf étudiants et deux étudiantes poursuivent leurs études à l'extérieur. Ce sont: Pierre-Étienne Pelletier, Jules Paradis, André Michaud, Ludger Dumont, Joseph Darisse, Florian Marquis, Uldéric et Darilda Garneau, Émile Sirois et Sifroid Dumont, tous deux étudiants en médecine, et Alphonse Marquis, étudiant en droit.

En 1891, trois étudiants, Honorius Deschênes, Joseph Darisse et Jules Bernier et trois étudiantes, Alma Paradis, Alfrédine Desjardins et Anne Côté poursuivent leurs études ailleurs.

En 1930, quelques jeunes originaires de Saint-André de Kamouraska fréquentent le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Ce sont: Charles-Alfred Martin (premiers prix d'excellence, de discours français, d'histoire de l'Église, de version latine, de version grecque, d'orgue et de piano), René Lévesque, Ludovic Garneau (premier prix de langue anglaise), Léopold Michaud (premier prix de dessin) et Edgar Bérubé (premiers prix de grammaire et exercices anglais et de calligraphie).

En 1946-1947, quelques jeunes originaires de Saint-André fréquentent le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière. Ce sont: Jean-Berchmans Michaud, Jacques Laforest (premiers prix d'excellence, d'instruction religieuse, de composition française, de thème latin, de version latine, de version grecque, de langue anglaise, de préceptes et histoires littéraires, d'histoire contemporaine), Yvan Michaud, Raymond Michaud, Conrad Paquin, Jean-Marc Garneau, Champlain Charest, Eustache Michaud et Bertrand Laforest.

En 1949-1950, Jacques Laforest (prix du lieutenant-gouverneur, prix de l'Acfas en physique, premiers prix d'excellence, d'apologétique, de philosophie, d'histoire de la philosophie, de dissertation philosophique), Yvan Michaud, Raymond Michaud, tous trois finissants, Jean-Marc Garneau, Champlain Charest, Bertrand Laforest, Marc Laforest (premier prix de grammaire et exercices anglais), Fernand Darisse (premier prix d'explication et rédaction françaises) et Magloire Ouellet fréquentent le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière. L'année suivante, s'ajoutent Émilien Lapointe et Hilaire Thiboutot. Cette année-là, Marc Laforest remporte les premiers prix d'excellence, d'instruction religieuse, de composition française, de thème latin, de version grecque *ex aequo*, de grammaire et thème grecs, de grammaire latine, de préceptes et histoire littéraires, d'histoire et de langue anglaise.

En 1954-1955, Bertrand Laforest, Marc Laforest, tous deux finissants, Fernand Darisse, Émilien Lapointe, Hilaire Thiboutot, Benoît Garneau et Yvon Ouellet fréquentent le Collège de Sainte-Anne de la Pocatière. L'année suivante, s'ajoutent Claude Lapointe, André Michaud, Jean-Louis Beaulieu, Guy Desjardins et Denis Ouellet. Puis, en 1956-1957, Hilaire Thiboutot, Jean Paquin, Benoît Garneau, Claude Lapointe, André Michaud, Jean-Louis Beaulieu, Guy Desjardins et Jean-Pierre Ouellet y sont inscrits.

En 1962, six élèves sont transportés à Rivière-du-Loup par Thomas Saint-Pierre, trois fréquentent le Collège de Sainte-Anne (Rodrigue Dionne, Gérard Lapointe, Paul Bernier), quatre une école de Sainte-Hélène, un étudie à Mont Saint-Sacrement à Valcartier (Gaétan Chouinard), deux au Juvénat des Frères des Écoles Chrétiennes à l'Islet (Raymond Binet et François Michaud), deux au Juvénat de Sainte-Foy (Gilles Lapointe et Réal Ouellet), une au Monastère des Ursulines à Stanstead (Yvonne Marchand) et un au Collège Saint-Paul de Montréal (Albert Beaulieu).

Étudient à l'extérieur en 1963: Jean-Yves Paradis au Juvénat des Frères des Écoles chrétiennes à L'Islet, Réal Ouellet au Juvénat du Mont Bénilde de Sainte-Angèle, Gaétan Chouinard et Régis Thiboutot au Mont Saint-Sacrement à Val-Cartier, François Michaud au Juvénat de Sainte-Foy, Guy Lavoie et Félix Boucher à la Maison Notre-Dame des Champs, Rodrigue Dionne, Gérard Lapointe, Paul Bernier, Yves Lebel, Paul Gendron et Marcel

Martin au Collège de Sainte-Anne, Bernard Ouellet et Léo Boucher à l'Externat classique.

En 1964, étudient à l'extérieur: Jean-Yves Paradis (Juvénat de L'Islet), Richard et Guy Saint-Pierre (Université Saint-Louis, Edmunston), Paul Bernier, Paul Gendron, Yves LeBel et Claude Desjardins (Collège de Sainte-Anne), Réal Ouellet (Juvénat de Sainte-Foy), Gaétan Chouinard et Régis Thiboutot (Mont Saint-Sacrement, Val-Cartier), Ghislain Ouellet (Collège Saint-Bernard, Drummondville).

En 1965, étudient à l'extérieur: Richard et Guy Saint-Pierre (Edmunston), Paul Gendron, Guy Beaulieu et Claude Desjardins (Ste-Anne), Régis Thiboutot (Val-Cartier), Réal Ouellet (Sainte-Foy), P. Dionne (Académie Saint-Louis).

Au cours des années suivantes, bien d'autres jeunes s'inscriront dans divers collèges ou universités.

Un Juvénat pour les garçons

En avril 1955, les Frères des Écoles chrétiennes préparent l'ouverture d'un Juvénat dans un hôtel désaffecté, situé à l'extrémité ouest du village (devenu depuis "Manoir Saint-André Inc.", au 196 Principale). Le frère Ferdinand, assisté des frères Sigebert et Philémon, se charge des réparations et des transformations à apporter à cet édifice de belle apparence, mais visiblement défraîchi par les années. Ils se mettent courageusement à l'oeuvre pour consolider les murs, redresser les planchers, réparer le toit, changer certaines divisions, etc. Une bonne couche de peinture à l'extérieur transforme le vieil hôtel Bellevue en demeure à l'allure princière.

La direction de l'institution est confiée au Frère Marcel Dion. Les autres Frères sont Maurice Lamothe, Gervais Daneault, Serge Bédard et Loyola Martel. Dès septembre de la même année, le nouveau Juvénat loge vingt-quatre adolescents, soigneusement choisis pour suivre la classe d'éléments latins. Ces jeunes se plaisent tous à saint-André en raison du site pittoresque et du bel esprit de famille qui règne au Juvénat.

Faute de sujets, le Juvénat ferme ses portes aux vacances de 1960. Cinq ans plus tard, la maison est vendue et reprend sa vocation première.

Au moment de la construction de l'École Centrale

Le 23 mai 1963, la première pelletée de terre, pour la construction de l'École Centrale Saint-André, est levée par Gérard Michaud, président de la Commission scolaire. Le terrain est ensuite béni par M. l'abbé Napoléon Pelletier, curé de Saint-André. L'école sera érigée au coût de \$111,475. sur un terrain acheté des Soeurs de la Charité pour la somme de \$1000. La

nouvelle bâtisse comprendra huit salles de classe, une salle de récréation (gymnase) et une salle de bibliothèque. L'enseignement sera dispensé par des religieuses et des institutrices laïques. En 1963, tous les écoliers sont transportés, matin et soir, au village, par Thomas Saint-Pierre. Georges Lévesque est engagé comme concierge et gardien des élèves dinant à l'école. Avant le 20 juillet, la Commission scolaire de Saint-André doit adhérer à la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, responsable de l'éducation des élèves de niveau secondaire. Elle souhaite toutefois suivre une ligne de conduite prudente dans cette affaire délicate et incertaine.

En janvier 1964, après la bénédiction le 5 janvier à deux heures de l'après-midi (quatorze heures), les cours débutent le 7 à l'École Centrale sous la direction de Soeur Sainte Marie-Anne-de-Jésus. Des élèves de 1^{ère}, 2^e, 5^e, 6^e, 7^e, les filles de 8^e et 9^e et les garçons et filles de 10^e et 11^e année. Les autres niveaux: 3^e, 4^e et les garçons de 8^e et 9^e ont leurs locaux de classe à l'école #1. Le port du costume est obligatoire pour les filles de 10^e et 11^e année inclusivement. Deux cent soixante-douze (272) élèves sont inscrits aux journaux d'appel. Au cours de l'année scolaire, deux films sont présentés aux élèves: "Joselito", le 21 novembre et "Coeur de maman", le 7 février.

Georges Lévesque, engagé comme concierge, exécute avec brio ses tâches. Fier de son travail, il ne ménage pas les efforts afin que les planchers reluisent.

En septembre 1965, Soeur Saint-Cyr, directrice à l'École Centrale, exige le port du costume pour les filles de 8^e à 11^e année inclusivement et le port de la cravate pour les garçons de 5^e année et plus. En septembre 1966, les jeunes étudiants de 10^e et 11^e année doivent s'inscrire à l'extérieur, principalement à Rivière-du-Loup.

Règlements à l'intention des institutrices en 1966

En novembre 1966, les commissaires réunis en assemblée énoncent divers règlements à l'intention des institutrices:

Ouvrir l'école trente minutes avant l'heure fixée pour le commencement des classes le matin (les élèves arrivent à huit heures et cinq); veiller à la ventilation et à la température, ouvrir les fenêtres et les portes pendant les récréations; porter un soin à la propreté de l'école, des lieux d'aisance et autres dépendances scolaires; empêcher que l'on détériore le mobilier, les clôtures et dépendances scolaires et écrire aux commissaires pour demander des améliorations; préparer et afficher dans chaque classe un tableau d'emploi du temps; n'utiliser que les livres autorisés; commencer et terminer la classe par une prière; occuper

continuellement les enfants pendant les heures de classe; rendre l'enseignement attrayant; remplir le registre de notes à tous les deux mois pour les bulletins; accorder une attention à la correction des devoirs, indiquer les fautes là où il y en a; enseigner toutes les matières au programme; donner des explications verbales claires avant une leçon à apprendre et un devoir à rédiger; insister pour obtenir du travail parfait; manifester plus de dévouement et de travail en classe, pendant les heures de classe, aucun travail personnel, activité syndicale ou préparation de classe; vérifier les corrections faites par les élèves; faire signer les travaux; éviter les punitions corporelles dégradantes, éviter de frapper les élèves à la tête ou à la figure, ces punitions sont réservées à la directrice; lire et expliquer les règlements aux élèves; surveiller activement; tenir le journal d'appel avec soin; se conformer aux instructions de la directrice; conserver avec soin les livres et documents; avertir les commissaires lorsqu'on est empêché de faire la classe, de même pour les arrêts de travail volontaires; seule la directrice peut expulser provisoirement un élève; rester après la classe à quatre heures (seize heures) à chaque jour où la directrice le jugera à propos; surveiller les élèves dans les allées et venues à pied et en autobus, le midi, surveiller les enfants un quart d'heure avant l'entrée; prendre soin qu'ils ne courent pas et ne crient pas dans l'école; au repas du midi, deux institutrices à la fois doivent surveiller de la sortie des classes à l'arrivée de l'ensemble des professeurs; surveiller tous les élèves; dialoguer avec les commissaires, coopérer pour le bien des élèves; chaque institutrice est responsable des dommages causés par ses élèves pendant qu'ils sont sous sa surveillance!...

De plus, les institutrices devront démontrer davantage de coopération dans les organisations paroissiales et se donner à 100% aux besoins des écoliers.

Des cours aux adultes

Dès 1964, des cours pour adultes sont dispensés à Saint-André, à l'école du Nord, puis, à l'École Centrale, par la Commission scolaire régionale du Grand-Portage: 1964-65 (pré-emploi, 7^e et 9^e, pendant douze semaines), 1965-66 (éducation des adultes, formation générale, 5^e et 7^e, 8^e et 9^e, pendant vingt-deux semaines), 1966-67 (5^e et 7^e, 8^e et 9^e, et 10^e générale), 1968-69-70 (8^e et 9^e, et 10^e générale), 1970 (classe Sésame, 7^e et 9^e, méthodes pédagogiques modernes), 1972-73 (formation professionnelle agricole, gestion agricole, huit semaines).

Selon M. Rock Nadeau, Saint-André est une paroisse très active au niveau de l'éducation comparativement aux autres paroisses sises sur le territoire de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage. De 1966 à 1970, de très nombreux cours d'éducation populaire sont dispensés:

couture, alimentation, parents efficaces. Quand le nombre d'élèves est insuffisant à Saint-André, ceux-ci n'hésitent pas à se joindre à ceux d'une paroisse voisine, telle Saint-Alexandre.

Depuis le 25 février 1991, six adultes s'inscrivent à un cours du Club Alpha spécialement conçu pour eux incluant une révision des notions de base en français et en calcul. Marie-Hélène Lemieux en est responsable.

Fermeture des classes secondaires

En 1965, les élèves inscrits au cours secondaire, 10^e et 11^e années, poursuivent alors leurs études à l'école Saint-Pierre à Rivière-du-Loup.

En 1968, quarante-sept (47) étudiants du secondaire, 8^e et 9^e année, fréquentent les écoles de Rivière-du-Loup malgré le fait que vingt-neuf (29) parents sur trente-trois demandent que les cours de ces élèves soient dispensés à Saint-André. Afin de maintenir ces deux classes et leurs trois titulaires, il aurait fallu douze élèves de plus.

Départ des dernières éducatrices religieuses

En 1969, Soeur Adrienne Letarte, directrice, et Soeur Saint-Gabriel-des-Anges quittent l'École Centrale Saint-André. Désormais, il n'y a plus de religieuses responsables de l'éducation à Saint-André, seules des institutrices laïques dispensent l'enseignement sous la supervision d'une responsable d'école, Jeannine Ouellet-Boucher. Lors de la séance du 1 août 1969, le livre des délibérations note: "Toutes les institutrices devront montrer beaucoup de collaboration dans leur travail scolaire et dans les mouvements paroissiaux touchant de près ou de loin les élèves, aucune insubordination à l'autorité scolaire ou parascolaire ne sera tolérée. L'insubordination causera automatiquement un renvoi pour bris de contrat." La population de Saint-André, ayant sensiblement diminué, le nombre des élèves (moins de cent trente et un) ne permet de former que cinq groupes, seules les classes de 6^e et 7^e années n'étant pas jumelées.

Population scolaire

À Saint-André, en 1831, on compte quatre écoles élémentaires dont une école privée établie par Pierre Marquis, marchand. Ces écoles, toutes situées au premier rang, sont fréquentées par quarante-quatre (44) écoliers et soixante-quatorze (74) écolières.

En 1851, quatre instituteurs et six institutrices enseignent dans huit maisons d'école. En 1852, deux maîtres d'école et quatre maîtresses enseignent à cent trente-deux (132) garçons et à cent quarante-sept (147) filles. En 1857, cent quarante-huit (148) garçons et cent cinquante-cinq

(155) filles fréquentent des écoles dont une école modèle, dirigées par des maîtresses.

En 1861, cinq écoles sont ouvertes à Saint-André où enseignent six institutrices et deux instituteurs. Cent soixante-trois (143) garçons et cent quarante (140) filles y suivent des cours. En 1862, cent trente-et-un (131) garçons et cent-dix-sept (117) filles fréquentent l'école. Quatre ans plus tard, cent quarante-trois (143) garçons et cent vingt-neuf filles (129) vont à l'école. En 1871, nous retrouvons deux cent quatre-vingt-six (286) écoliers fréquentant dix écoles où se dévouent dix institutrices. Malgré ces efforts, deux cent quatre-vingt-quatre (284) personnes âgées de plus de vingt ans sont incapables de lire et trois cent quatre-vingt-douze (392) incapables d'écrire. En 1873, cent trente-quatre (134) garçons et cent cinquante-et-une (151) filles vont à l'école. Neuf institutrices leur enseignent.

En 1877, onze "maîtresses" enseignent aux enfants de la paroisse dans onze écoles. L'année suivante, les onze écoles de la paroisse sont fréquentées par trois cent quatre-vingt-quatre (384) enfants, en 1880, trois cent vingt (320), en 1881, deux cent quatre-vingt-cinq (285) et en 1882, deux cent quatre-vingt-onze (291).

En 1881, treize institutrices dispensent l'enseignement. En 1883, les commissaires n'ont pas pu trouver plus de sept institutrices pour leurs écoles. En 1891, onze institutrices instruisent les jeunes Andréens et Andréennes.

Des cent cinquante-neuf (159) élèves inscrits à l'école, en 1940-1941, cent quarante-trois (143) ou 90% la fréquentent assidûment.

L'année suivante, cent soixante-douze (172) élèves fréquentent les écoles de la paroisse. À l'école # 1 (au village), quatre-vingt-onze sont inscrits, école # 2 (au bord de l'eau ouest): douze élèves, école # 3 (au bord de l'eau est, école la plus à l'ouest): quatre élèves, école # 4 (au bord de l'eau est, école la plus à l'est): dix-neuf élèves, école # 5 (au Mississipi): sept élèves, école # 6 (au deuxième rang ouest): douze élèves, école # 7 (au deuxième rang est): dix-sept élèves et école # 8 (au troisième rang): dix élèves. Des trois cent sept enfants inscrits au recensement, seulement deux cent six (67%) fréquentent l'école.

En 1942-1943, cent soixante-dix (84%) élèves s'inscrivent: école # 1: quatre-vingt-dix, # 2: onze, # 3: sept, # 4: vingt, # 5: cinq, # 6: huit, # 7: seize, # 8: treize.

En 1944, cent cinquante-deux (152) élèves sont inscrits à l'école. 71% des élèves de l'école #1 sont promus, 100% de ceux des écoles #2, 3, 4, 5 et 8, 75% à l'école #6 et 50% à l'école #7.

En 1946, à l'école # 1, quatre-vingt élèves sont inscrits, # 2: dix, # 3: dix, # 4: neuf, # 5: quatre, # 6: dix, # 7: dix-neuf et # 8: dix-huit. Vingt élèves sont en 7^e année, six en 8^e et quatre en 9^e année. L'année suivante,

à l'école # 1, classe d'Octave Beaulieu, vingt-huit élèves sont inscrits, classe de Mlle Lévesque: quatorze, classe de Mlle Laforest: vingt-sept, école # 2: dix, # 3: dix, # 4: neuf, # 5: huit, # 6: dix, # 7: dix-sept et # 8: seize. Les garçons des 5^e, 6^e, 7^e et 8^e années de l'école #1 se sont absentés cinq cents jours en sept mois.

En 1948, aux écoles #2, 3, 4 et 5, 100% des élèves ont été promus. Dix-neuf élèves sont classés en 7^e année et quatre en 9^e.

En 1949, cent soixante-six (170) enfants sont inscrits aux écoles. Dix-sept font leur 7^e année, sept leur 8^e et trois leur 9^e année. Aucun garçon n'est en 9^e année à l'école # 1. Des cent soixante-quatre (164) élèves inscrits en 1950, cent vingt-deux ont été promus. Seule l'école #2 compte des élèves en 9^e année. En 1951, des cent quatre-vingt-dix-neuf (199) enfants inscrits aux écoles cent quarante-neuf ont été promus.

En 1953, vingt-six élèves sont en 7^e année et quatre en 9^e année.

En 1956, cent six (106) garçons et cent trente-quatre (134) filles fréquentent les écoles de Saint-André. En 1959, cent quatre-vingt-cinq (185) élèves fréquentent les écoles de Saint-André. En 1960, les sept classes du village sont fréquentées par quatre-vingt-huit (88) élèves et celles des rangs en accueillent cent huit (108).

En mai 1971, le recensement scolaire dénombre trois cent cinquante-trois enfants de zéro à vingt ans: cent quatre-vingt-douze garçons et cent soixante et une filles. Au 30 septembre, quatre-vingt-quinze (95) élèves sont inscrits à l'École Centrale Saint-André.

En septembre 1987, soixante-dix (70) enfants fréquentent l'École Saint-André. Trois ans plus tard, ils ne sont plus que cinquante-deux (52). Dans les années à venir, il semble, d'après les baptêmes, que le nombre d'enfants qui fréquenteront cette institution scolaire demeurera sensiblement le même.

Voici le tableau représentant la population scolaire pour toute la paroisse de Saint-André, le nombre d'écoles, d'écoliers, d'écolières, de maîtres d'école et d'institutrices:

Année	Écoles	Écoliers	Écolières	Maîtres	Institutrices
1831	4	44	74	2	2
1851	8	----	----	4	6
1852	----	132	147	2	4
1857	----	148	155	0	?
1861	5	143	140	2	6
1862	----	131	117	----	----
1866	----	143	129	----	----
1871	10	-----286-----	----	----	----
1873	----	134	151	----	9

1877	11	----	----	----	11
1878	11	-----384-----	----	----	
1880	----	-----320-----	----	----	
1881	----	-----285-----	----	13	
1882	----	-----291-----	----	----	
1883	----	----	----	7	
1891	----	----	----	11	
1933	----	----	----	9	
1940	----	-----159-----	----	----	
1941	----	-----172-----	----	----	
1942	----	-----170-----	----	----	
1944	----	-----152-----	----	----	
1948	----	----	----	10	
1949	----	-----170-----	----	----	
1950	----	-----164-----	----	----	
1951	----	-----199-----	----	----	
1956	----	106	134	----	
1959	----	-----185-----	----	----	
1960	7	-----196-----	----	13	
1971	----	-----95-----	----	5	
1987	----	-----70-----	----	3	
1990	----	-----52-----	----	3	

Voici le tableau représentant la clientèle scolaire pour toute la paroisse de Saint-André dans les années '40, selon les écoles respectives:

Année	#1	#2	#3	#4	#5	#6	#7	#8
1941	91	12	4	19	7	12	17	10
1942	90	11	7	20	5	8	16	13
1946	80	10	10	9	4	10	19	18
1947	69	10	10	9	8	10	17	16

Voilà un fidèle portrait de la vie scolaire à Saint-André, du moins celui reflété par les documents officiels.

Autres péripéties scolaires au XXe siècle

L'année scolaire 1917-1918 compte deux cent huit (208) jours de classe.

À cause de la grippe espagnole, le 2 octobre 1918, les écoles ferment leurs portes. Elles ouvrent lundi, 18 novembre, mais les malades sont invités à rester chez eux.

En 1919, craignant l'emprise de l'Etat dans le domaine de l'éducation, l'Eglise catholique se prononce contre l'obligation d'envoyer les enfants à l'école, la loi rendant l'instruction obligatoire ne sera adoptée qu'en 1942.

Alors que 75% des Canadiens-français ne savent pas écrire convenablement, des subventions généreuses sont accordées aux écoles en 1924.

À cette époque, à chaque fin d'année, la Commission scolaire alloue un montant de \$25. pour l'achat de récompenses à donner aux enfants: livres, chapelets ou autre chose utile.

En septembre 1925, les institutrices doivent informer les parents des écoliers qu'au 1er octobre prochain, elles refuseront à l'école, suivant l'instruction de MM. les commissaires, tout enfant qui ne produira pas de preuve qu'il a été vacciné depuis moins de sept ans ou un certificat de médecin de la province d'incapacité à prendre le vaccin. Salaire annuel des institutrices pour l'année scolaire 1925-1926: \$200..

Chaque automne, l'entreprise pour le chauffage des classes se fait à la criée un dimanche après la grand messe du matin.

Le 26 septembre 1926, Nérée Morin, député du comté, est remercié pour le montant de \$200 obtenu du Département de l'Instruction publique.

Les commissaires d'écoles sont obligés de visiter deux fois par année chacune de leurs écoles afin de se rendre compte de la valeur des institutrices, de l'état du matériel des maisons d'écoles et du mobilier scolaire. Ces visites sont un encouragement pour les maîtresses et les enfants.

Le 1er mars 1927, des institutrices paient leur souscription (\$1.50) pour faire partie de l'Association des Ecoles Rurales Catholiques de la Province de Québec qui compte déjà mille cinquante membres.

À compter de 1927, un montant de \$10. est alloué pour le lavage de chacune des écoles. Chaque école doit être pourvue d'une fontaine à robinet ou au moins un seau couvert, tel que le précise l'article 61 des règlements du Comité catholique.

En 1928, les institutrices sont engagées pour un salaire de \$200. par année sur une proposition du commissaire du rang.

Durant la semaine du 11 novembre 1927, les zélatrices de la Propagation de la foi souvent choisies parmi les institutrices passent de porte en porte recueillant les dons de chaque famille; c'est une bonne occasion de rencontrer les parents des élèves. Dimanche 17 novembre, après la messe, les institutrices sont invitées à aller à la sacristie y chercher les annales de l'Oeuvre de la Sainte-Enfance.

En 1929, cinq mille bulletins scolaires sont imprimés à l'Imprimerie du Saint-Laurent. Parmi les récompenses aux élèves méritants, des volumes sont donnés dont: "Le rapport de toutes les activités de l'Union catholique des Cultivateurs depuis sa fondation", un volume de deux cent

cinquante pages. Sept fontaines à robinet (\$6. chacune) d'une capacité de trois gallons sont installées dans chaque école sauf au village où les écoles reçoivent l'eau de l'aqueduc.

En 1929, Félix Bérubé est autorisé à poser des vitres aux chassis de l'ancienne école du village où la Commission tient ses séances. Il devra aussi se procurer de la chaux distribuée gratuitement par la Voirie pour le blanchissage des bâtisses le long de la route nationale.

En 1930, les institutrices sont engagées au salaire annuel de \$225. Pendant la retraite paroissiale, du 19 au 26 octobre, les classes sont fermées. Vendredi, 28 novembre, une conférence pédagogique est donnée aux institutrices de la paroisse par Épiphanie Litalien, inspecteur régional.

En 1931, Saint-André est la seule paroisse du district de l'inspecteur J.- Amédée Duval où les garçons du village n'ont pas l'avantage de suivre le cours supérieur. Le Département de l'Instruction publique donne la possibilité d'obtenir des certificats d'étude pour les sixième, septième et huitième années. Une estampe est faite au nom des "Commissaires d'école de Saint-André, Comté Kamouraska". Les commissaires devront fournir à chaque école un boulier-compteur pour l'enseignement des nombres et un thermomètre. À l'avenir, le lavage des écoles se fera pour \$6. et l'allumage des poêles pour \$4. dans chaque école. Au printemps, les lambris des écoles sont chaulés.

En 1932, certains contribuables font pression dans le but de réduire les salaires des institutrices, alors que d'autres souhaitent ardemment que les garçons du village aient la possibilité de fréquenter une école où ils s'instruiront au-delà de la quatrième année. À Saint-André, la cotisation scolaire annuelle est de 55¢ le \$100. d'évaluation, à Saint-Pascal, on paie \$1. et à Saint-Alexandre, 90¢.

À cette époque, les garçons de onze ans et plus sont retenus trop souvent aux maisons l'automne pour les travaux de la terre. Une somme de \$1. par école est alloué pour le nettoyage des "closets". Les grands ménages n'ont pas été faits cinq écoles malgré l'exigence du règlement numéro 67 selon lequel les murs et plafonds des classes doivent être lavés une fois par année.

En 1932, un nouveau manuel, "Comptabilité agricole et domestique" doit être en usage dans les classes pour les élèves de 3e à 6e années. À Saint-André, la cotisation scolaire annuelle est de 55¢ le \$100. d'évaluation, à Saint-Pascal, on paie \$1. et à Saint-Alexandre, 90¢. Les salaires des institutrices diminués à \$185. le sont pour quelques années à \$150..

En 1933, les jeunes filles de la municipalité ont la préférence pour enseigner. Suite à la visite de François Michaud, Lucien Raymond et Ludger Landry, tous officiers de l'Union catholique des cultivateurs du cercle de Saint-André, les neuf institutrices seront abonnées au journal "La terre de chez-nous". Cinq d'entre elles possèdent un diplôme supérieur.

En 1933, les maisons d'école sont blanchies, les portes, cadres des chassis et planches des coins sont peints. \$20. sont maintenant consacrés à l'achat des livres de récompenses, \$3. pour l'allumage du poêle de chaque école et \$5. pour le lavage.

En 1934, le dessin est enseigné d'une manière plus méthodique. En septembre, un maître diplômé d'école normale, brevet supérieur, sera engagé pour l'école des garçons s'il y a assez d'élèves. Son salaire est fixé à \$500, celui des institutrices: \$150! Un mensuel de 50¢ par enfant d'âge de fréquenter l'école est fixé tel que le veut la loi. L'an dernier, un seul élève était en 6e année, cette année, on en compte dix.

Le lundi 6 mai 1935, en l'honneur du jubilé du roi Georges V et par ordre du Surintendant de l'instruction publique, est un jour de congé dans toutes les écoles. Pour la première fois, des candidats se présentent au Certificat d'études primaires, quinze en 6e et trois en 7e année. Chaque aspirant doit verser un montant de 25 ¢. Quatre ans plus tôt, trois élèves étaient inscrits en 6e et aucun en 7e.

Dorénavant, un certificat médical sera exigé des nouveaux titulaires engagés pour la première fois, on craint la tuberculose. En 1936, les écoles ouvrent le 3 septembre, alors que l'ouverture officielle des classes de la province a lieu le 31 août. À l'avenir, les commissaires devront demander l'autorisation de l'honorable Surintendant avant de prendre une telle décision, modifiant la date d'ouverture. Pour la retraite paroissiale, au début de juin 1937, les enfants n'ont pas congé contrairement à ce qui s'est toujours fait précédemment.

En 1937, les salaires des institutrices sont majorés, passant de \$150 à \$300, alors que celui d'un instituteur muni d'un diplôme d'École Normale s'élève à \$750 et celui d'un instituteur possédant un diplôme complémentaire: \$500, toute une augmentation! La crise serait-elle chose du passé?

Lundi, 13 mars 1939, un congé est accordé aux écoliers en raison du couronnement du pape Pie XII.

À l'époque, les réunions des commissaires sont encore tenues le dimanche ou les jours de fête, après l'office divin du matin. Le contrat pour fournir le bois de chauffage à l'école est généralement accordé à un contribuable de l'arrondissement où est située l'école. Le lavage de l'école et l'allumage du poêle sont faits par l'institutrice ou un contribuable.

Le 7 avril 1940, les commissaires d'écoles, Élisée Ouellet et Félix Bérubé assistent à la réunion convoquée par M. l'inspecteur. Ils accompagnent aussi, de même que Jos.-A. Landry, le distingué personnage à sa visite aux écoles de leur arrondissement.

À compter de juillet 1941, l'arrondissement du village porte le #1 au lieu de #2 et l'arrondissement du haut de la paroisse au bord de l'eau, porte le #2. Cette année-là, trente-sept élèves apprennent l'anglais. En

1942, des examens du certificat d'études sont donnés pour les élèves de 7^e, 9^e et 10^e années. Le mensuel passe de 50¢ à 70¢ pendant que les salaires des institutrices passent de \$300. à \$400. et celui de l'instituteur de \$800 à \$1250. L'année suivante, les salaires des institutrices sont fixés à \$400 et celui de l'instituteur à \$1250.

En 1943, une loi québécoise impose l'instruction gratuite et obligatoire. Le 1^{er} août, à la réunion des commissaires d'écoles, on fixe à \$1. le mensuel versé annuellement par parent des enfants capables de suivre le huitième cours à l'école du professeur Charles-Alfred Marquis au village. Ce mensuel avait été fixé à \$2. le 6 novembre 1938.

En 1944, la Commission scolaire de Saint-André désire que se forme une union de toutes les Commissions scolaires. Le professeur Marquis enseigne à une classe nombreuse de cinq degrés. À compter de 1945, chaque institutrice recevra \$1 par mois pour le balayage et le ménage de sa classe.

En 1946, le salaire minimum des institutrices est haussé à \$600. en plus des \$50. par année d'expérience à compter du début de la deuxième année d'enseignement jusqu'à concurrence de \$800.

En 1947, un nouveau programme de religion fait usage de l'Histoire sainte et de l'Évangile. En 1948, six des dix titulaires possèdent un diplôme complémentaire. Une seule école des rangs a une toilette hydroseptique et aucune n'est dotée de l'électricité et de l'eau. Les commissaires dépensent maintenant de \$35 à \$40 pour les récompenses scolaires.

Vers 1949, les parents du village se hâtent sans nécessité de faire travailler leurs enfants plutôt que de les maintenir à l'école. Les membres du personnel enseignant fondent selon le désir du Surintendant un cercle d'études pédagogiques dont le but est le perfectionnement des méthodes d'enseignement. Pour favoriser la piété chez les élèves, deux images encadrées, le Sacré-Coeur de Jésus et le Sacré-Coeur de Marie, sont exposées aux murs des classes. En novembre, les écoles ferment à cause d'une maladie contagieuse. Elles ouvrent le 5 décembre suite à l'avis de l'Unité sanitaire de Sainte-Anne.

En 1950, les Commissaires appuient la Commission scolaire de Saint-Pascal dans la construction du collège commercial avec pensionnat sous la direction d'une communauté de Frères enseignants. À l'avenir, l'élection des commissaires d'écoles se fera de vive voix et non au scrutin secret. Quant au secrétaire-trésorier, il recevra dorénavant le même salaire (\$420 par an) que les secrétaires municipaux de chacune de nos municipalités de Saint-André et Andréville, selon l'ordonnance de la Commission du salaire minimum.

En 1951, le mensuel scolaire est fixé à 75¢ par année par enfant. Selon l'article 60 des règlements du Comité catholique, les planchers des salles de classe devraient être lavés ou curés selon le cas au moins une fois

par mois. En 1952, l'habitude de certains membres du personnel enseignant de donner à chaque mois ce qu'on appelle "le congé des leçons" devra être discontinuée. Les enseignants devront trouver autre chose pour récompenser les enfants qui auront su leurs leçons durant le mois.

En 1954, les salaires des institutrices sont portés à \$800. Suite à une épidémie, les classes ont fermé leurs portes, mercredi 3 février. Le système du passé pour le chauffage des écoles: faire l'entreprise à la criée et adjuger à celui qui demandait la somme la moins élevée est discontinué. À l'avenir, trente-cinq cordes de bouleau mêlé de bois franc seront achetées au meilleur prix et livrées sur le terrain de chaque école.

En 1955, les institutrices exigent un salaire annuel de \$1000. mais sont engagées à \$900. En 1956, la Commission scolaire appuie le Comité diocésain de moralité afin d'obtenir dans notre milieu des élections honnêtes et de ne pas utiliser de boissons alcooliques pour fins électorales. On vote un montant de \$50 comme contribution pour la fête organisée à l'occasion du cinquantième anniversaire dans l'enseignement de M. Épiphanie Litalien, inspecteur régional des écoles, région 5.

En 1956, les conseillers sont d'avis qu'il faudra équilibrer les rôles d'évaluation (valeur des immeubles possédés) des deux municipalités de Saint-André et Andréville afin de ne pas créer de précédents et d'obliger l'une ou l'autre à payer davantage les impositions scolaires.

En 1957, Avila Gagnon démissionne de son poste de secrétaire de la Commission scolaire après plus de trente-quatre ans de travail et parfait dévouement. Le salaire des institutrices varie de \$1200. à \$1400. On s'interroge à savoir s'il y a possibilité que deux Frères puissent enseigner à l'école du village en septembre. Ce projet ne se concrétisera guère, les Supérieurs des Frères des Écoles chrétiennes refusent. On consacre désormais environ \$65 pour l'achat des livres donnés en récompenses scolaires.

À Saint-Pascal, la bénédiction de l'école secondaire Mgr Boucher a lieu le dimanche 18 mai.

En 1958, cinq écoles sont pourvues de l'électricité. J.-Albert Boucher est engagé comme surveillant des fournaises. Un montant de \$75 est attribué aux récompenses de fin d'année. Charles-Eugène Gagné est embauché pour recueillir les déchets à l'école du village. Les réunions des commissaires tenues généralement après l'office divin auront lieu plus souvent en soirée et pour plusieurs années, le premier jeudi de chaque mois à compter du 5 novembre 1959, à l'école #1.

En 1959, le salaire de l'instituteur s'élève à \$3500. et celui des institutrices à \$1300...

En 1960, les manuels scolaires sont dorénavant fournis gratuitement à tous les élèves, mais les parents doivent donner ceux qu'ils possèdent. Une somme de \$112 est allouée pour les récompenses scolaires aux élèves.

Des treize classes, quatre sont au Couvent. Les élèves de huitième à onzième année inclusivement seront transportés par Thomas Saint-Pierre pour les écoles #2, 3 et 4 (bord de l'eau ouest et est) et par Albéric Ouellet, pour l'école #5 du rang Mississippi. Quel progrès! Auparavant, les filles des rangs désirant poursuivre leurs études devaient être pensionnaires au Couvent.

Mille cent quarante-deux (1142) volumes ornent les rayons des bibliothèques. Parmi les règlements de l'époque: bonne discipline, pas de bavardage, permission d'aller aux toilettes durant les récréations seulement à moins d'un cas spécial, ne pas briser les livres, défense aux titulaires et élèves de fumer dans les classes, sur le terrain et le parcours de l'école.

En 1961, la scolarité devient obligatoire jusqu'à seize ans, les manuels scolaires deviennent gratuits, les parents acquièrent le droit de vote aux élections scolaires. Le 24 juillet, Camille Ouellet est nommé transporteur scolaire. Dans sa camionnette grise, matin et soir, il transporte de leur foyer aux écoles secondaires au village, les étudiants, enfants des habitants du rang Mississippi. Au deuxième rang, Henri Lapointe assume une responsabilité semblable avec ceux des écoles #6 et 7. Au village, un seul enfant par famille est autorisé à arrêter au bureau de poste afin de quérir "la malle" sur le chemin de l'école. L'ouverture des classes est prévue pour huit heures trente et la fermeture, quatre heures.

Deux ans plus tard, les classes des rangs ferment leurs portes. Tous les enfants d'âge scolaire sont transportés au village grâce au service de transport dirigé par Thomas Saint-Pierre. Désormais, matin et soir, les éléphants jaunes sillonneront les routes de la paroisse.

Avant le 20 juillet 1963, la Commission scolaire de Saint-André doit adhérer à la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, responsable de l'éducation des élèves de niveau secondaire. Elle souhaite toutefois suivre une ligne de conduite prudente dans cette affaire délicate et incertaine.

À compter du 6 février 1964, les réunions des Conseils et de la Commission scolaire se tiennent à la grande salle de l'École Centrale. La Commission scolaire vend ses écoles # 3: \$2000, #4: \$325, #5: \$500, # 6: \$500, # 7: \$700 et # 8: \$1600. Chaque semaine, à onze heures ou à trois heures et demie (quinze heures trente), une messe est dite spécialement pour les écoliers. En mars, le ministère de l'Éducation du Québec crée cinquante-cinq commissions scolaires régionales pour assurer l'implantation d'écoles secondaires sur l'ensemble du territoire québécois.

En 1965, 25% des taxes scolaires sont remboursées aux cultivateurs. Souscrivent à l'achat d'un haut-parleur: les Corporations municipales de Saint-André et d'Andréville, la Commission scolaire, la Caisse populaire, l'Oeuvre des Terrains de Jeux (O.T.J.), le Club de hockey, l'Union catholique

des cultivateurs (U.C.C.). Ainsi, ces organismes pourront toujours s'en servir gratuitement. Les commissaires d'écoles louent quatre classes de l'école #1 à la Commission scolaire régionale afin d'abriter les étudiants du secondaire.

En 1966, la Commission scolaire de Saint-André se joint aux autres de la région pour former la Commission scolaire régionale du Grand-Portage. Les élèves du secondaire, ceux de dixième et onzième années d'abord, poursuivent alors leurs études à l'école Saint-Pierre à Rivière-du-Loup. En septembre 1968, aucune école de Saint-André n'accueille les étudiants de niveau secondaire. Désormais, les commissaires d'écoles recevront une certaine somme pour leurs frais de représentation. Cinquante-quatre (54) propriétaires portent plainte au sujet de l'égalisation des rôles d'évaluation de la paroisse et du village.

En 1970, Technisol loue l'école #1. Rodrigue Boucher, responsable des loisirs des jeunes, avait pourtant fait la demande de location ou d'achat à cette fin. Les classes ouvrent à huit heures quarante-cinq et se terminent à trois heures trente.

En mai 1972, la Commission scolaire de Saint-André vend l'école #1 aux Corporations municipales de la paroisse et du village. En juin, on assiste au regroupement de la Commission scolaire de Saint-André et de celles des paroisses environnantes allant vers l'est jusqu'à l'Isle-Verte sous le nom de Commission scolaire de Rivière-du-Loup. Onze ans plus tard, une requête signée par une grande majorité des résidents de Saint-André et Andréville demande que l'école sise à Saint-André reste attachée à la Commission scolaire de Rivière-du-Loup.

En 1976, le Conseil de la paroisse Saint-André appuie une demande de M. Martin, président du Comité d'école, pour la création d'une brigade scolaire à Saint-André.

En 1987, la Commission scolaire régionale du Grand-portage disparaît. La Commission scolaire de Rivière-du-Loup devient responsable de l'éducation pré-scolaire, primaire et secondaire.

Comités d'école

En 1971, la loi 27 crée les comités d'école et les comités de parents. On y définit ces comités comme des organismes de collaboration et de conseil dont les rôles sont de s'informer et d'informer, d'animer le milieu et de conseiller le directeur d'école ou la Commission scolaire. Malheureusement, aucun écrit relatif aux mandats du comité d'école à Saint-André sur cette époque n'a été conservé.

En 1979, la loi 30 permet à un représentant des comités de parents de siéger au conseil des commissaires. La loi 71, quant à elle, tente de renforcer la concertation des parents, des enseignants et du directeur